

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s. 6c. par ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

12s. 6c. par ANNEE.

BUREAU DE REDACTION. ? Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, VENDREDI, 23 Février 1849.

BUREAU DE REDACTION. ? Rue Ste. Famille, No. 14.

PARLEMENT PROVINCIAL. ASSEMBLEE LEGISLATIVE DEBATS.

Debats sur l'indemnité.

Ce grand débat, qui soulève en ce moment de si fortes clamours dans le parti Tory, a commencé mardi et dès l'ouverture il a pris un caractère d'aigreur et de violence qui nous promet les séances les plus orageuses de la session. Comme on s'y attendait, l'opposition est furieuse et remue ciel et terre pour empêcher la passation des résolutions de M. La Fontaine.

L'honorable monsieur, en les proposant, a dit à la chambre que le sujet n'était pas nouveau, qu'il avait déjà occupé l'attention d'un parlement et du public et que sa proposition était depuis quelque temps parmi les ordres du jour.

M. Sherwood fit motion pour remettre la question à quinze jours plus tard, afin, dit-il, de pouvoir obtenir l'expression de l'opinion publique sur la mesure. Le débat s'engagea là-dessus. Le col. Prince dit qu'il n'avait pu communiquer avec ses électeurs, mais que la seule mention de la proposition rencontrerait l'exécration des trois quarts du Haut-Canada et que pour lui il couperait plutôt son bras droit que de consentir à une chose semblable. M. Smith (de Frontenac) demanda aussi du délai et dit que le projet en question était d'une nature si outrageante, qu'il mourrait plutôt que de le sanctionner de son vote. Ces deux orateurs furent prodigés d'injures aux rebelles du Bas-Canada.

M. Cameron leur répondit vertement. L'objet du délai était simplement de gagner du temps, de répandre de fausses représentations dans l'esprit public et de l'exciter. Ne disait-on pas déjà que la somme qu'on voulait approprier pour le paiement des pertes était de £180,000, quand elle n'est que de £10,000? Ce but de l'opposition est évidemment de faire du "capital politique" avec la mesure. "Le pays est au fait de la question, dit M. Cameron, et je crois qu'il y a une grande partie des habitants du Haut-Canada qui veulent que ceux du Bas-Canada soient indemnisés comme ils l'ont été eux-mêmes. Quant aux loyaux et aux rebelles, le moins on en dira, le mieux ça sera.

L'honorable M. Hincks parla dans le même sens. Voulez-vous, dit-il, qu'on établisse un tribunal, une chambre étendue pour décider quels sont les loyaux et les rebelles? Les honorables membres de l'autre côté témoignent beaucoup d'indignation contre ceux qui ont pris les armes en 1837 et 1838, mais voyons quels sont ceux qui sont la cause de ces troubles. Ne sont-ce pas ces honorables membres eux-mêmes et leur parti? La rébellion n'a-t-elle pas été provoquée par la forme et la conduite irréconvenables du gouvernement? Qu'ont dit les lords Durham et Sydenham sur ces événements? Ne les ont-ils pas excusés et même justifiés? Pourquoi donc revenir aujourd'hui sur le passé? Il vaudrait bien mieux s'en tenir à l'avenir. L'honorable membre parla de la conduite de l'ex-ministère concernant ces pertes. Il fit voir que réellement les £10,000 payés pour les pertes dans le Haut-Canada l'ont été à même le fonds consolidé de la province. On a pris une certaine partie de ce fonds et on l'a donné aux districts municipaux chargés plus tard de payer les pertes. Aujourd'hui le gou-

vernement ne voulait approprier que £10,000 aux pertes du Bas-Canada et certainement le Haut-Canada n'avait pas droit de s'en plaindre. Quant on vota l'indemnité pour les pertes du H. C., un grand nombre des membres de cette partie du pays même n'y consentirent, qu'à la condition qu'on paierait les pertes du Bas-Canada. Que dit alors l'ex-ministère, qu'il y avait une commission nommée pour les constater et qu'on les paierait également.

Le Col. Gagy succéda à M. Hincks, et exprima toute l'indignation qu'il éprouvait à l'idée seule qu'on allait indemniser les rebelles. Il ne pouvait en revenir. M. Gagy fit une dépense considérable de mots sonores, de phrases insignifiantes, de protestations de loyauté. Il dit tout ce qu'il avait fait durant la rébellion et conclut en votant à l'exécution publique des rebelles et l'indemnité.

Sir Allan McNab prit ensuite la parole. Il dénonça en termes très-énergiques ce qu'il appelle les insultes du gouvernement actuel à la population loyale du pays. Sir Allan McNab se laissa emporter jusqu'à traiter les Canadiens-Français d'*étrangers* (*foreigners*). Le gouvernement qui pouvait oublier les loyaux jusqu'à ce point était souverainement méprisable. Si l'Angleterre ne nous protège pas, dit Sir Allan, il faudra nous protéger nous-mêmes, &c. Enfin rien de ce qu'un Tory fanatique peut dire ne fut omis par l'orateur, qui, à plusieurs reprises, fit allusion au Dr. Nelson et à la part par lui prise dans les troubles de 1837.

Dans notre revue parlementaire de jeudi nous avons donné l'analyse des premiers discours sur ce sujet qui surexcitèrent si fort les loyaux Tories qu'ils en perdirent contenance. Sir Allan McNab d'ordinaire si posé, si grave, si solennel, ne se posséda plus, la colère le surmonta. L'examen de sa conduite lors des troubles, la comparaison des actes barbares et ensanglantés des soi-disant loyaux de cette époque, avec la dignité, la fermeté, la noble fierté des "rebelles," qui pourtant voulaient l'intégrité de la constitution, et frappaient sur les doigts des ambitieux et des corrompus qui violaient nos droits et nous pillèrent par tous les moyens, cet examen et cette comparaison disons-nous, sont si favorables pour eux, leur conduite est démentrée si dégradante, si hideuse que Sir Allan semble avoir renoncé à toute bienséance, il a perdu le décorum, par le scandale qu'il a causé dans la chambre, jeudi soir. Nous allons publier ces débats aussi au long que possible choisissant le plus important. Nous commençons par le discours du Dr. Nelson dont nous avons dit un mot dans notre dernière revue:

M. l'Orateur.—Je ne pensais pas prendre la parole sitôt dans cette discussion; mais les accusations aussi injustes qu'injurieuses qui ont été lancées contre moi par les hon. membres pour Frontenac et Sherbrooke, me mettent dans l'obligation de les repousser de suite, me réservant, toutefois, le droit de me lever de nouveau, si je le juge nécessaire. Je serais, et avec justice, accusé de lâcheté morale et physique, si je ne rejetais pas avec indignation les assertions faites contre moi et le pays. Il est très vrai qu'il y a certains événements, dans les troubles de 1837 et 38, que je déplore infiniment. Mais l'attitude que j'ai assumée alors, m'a été impérieusement imposée par les circonstances; et j'aurais été indigne de jouir des droits et privilèges d'un sujet anglais, si je n'avais pas repoussé l'attentat porté à

ma liberté et à ma vie. Quel était mon crime à cette époque? Il était d'avoir été appelé par la voix unanime de six comtés, des plus distingués par l'intelligence et le patriotisme de leurs habitants, à présider à une assemblée, convoquée dans le but de se prononcer sur l'état actuel du pays. A cette réunion nous passâmes des résolutions, bien fortes et franches, à la vérité; mais, toujours, sans dépasser les limites de nos droits et des lois.

On ne pouvait donc, tout au plus, m'accuser que de pratiques séditieuses, ainsi que tous mes amis qui prirent part aux procédés de cette assemblée. Et devant des tribunaux impartiaux, cette accusation serait tombée sans effet. J'en avais rien à appréhender d'une poursuite, bien que l'on dût craindre de paraître devant les tribunaux d'alors, lorsque l'esprit de parti ne s'y faisait que trop sentir, et lorsque l'on connaissait la corruption dont on usait dans la formation du corps de jury. Il n'y avait plus de protection pour quiconque manifestait des sentiments libéraux. Les magistrats, s'ils n'agissaient pas ouvertement en partisans; du moins, conjointement avec les autres autorités, ils permirent toutes sortes de violences et de crimes. Est-ce que nos oppresseurs n'avaient pas détruit la maison de M. Louis Perrault, à Montréal, ainsi que les presses du *Vindicateur*, journal publié en cette ville? Ne menaçaient-ils pas de prendre des citoyens à leurs fenêtres? L'outrage et la violence étaient à l'ordre du jour; il n'y avait de sécurité que pour les ennemis de l'ordre, du pays et de la constitution. Plusieurs personnes, afin de sauver leurs vies, furent obligées de s'enfuir à la campagne. C'est alors que commencèrent les arrestations. On a envoyé, au milieu de la nuit, des volontaires briser les portes et enlever de leurs demeures, mes respectables amis, MM. Desmarais et Davignon. Ils firent tout ceci sans *warrant*, et sans aucune forme de loi. On a même mis les fers aux mains, et aux pieds de ces braves citoyens, comme pour augmenter l'injure et l'insulte. Ils eurent aussi l'horrible cruauté de leur mettre des cordes au cou; et ainsi, ils les emmenèrent à Montréal, en triomphe, et passant par les voies les plus fréquentées, pour humilier d'avantage ces messieurs et en même temps leurs compatriotes. Et qui était chargé de cette exécration mission? Ce furent les volontaires de Montréal, les partisans furieux du gouvernement tyrannique du jour. Mais leur gloire devait être de courte durée. Une poignée de braves, rencontra cette horde effrénée dans le chemin de Longueuil, et lui firent prendre la fuite, laissant entre les mains des vainqueurs, les victimes de l'oppression. C'est ici que fut tiré le premier coup de feu, et non à St. Denis, comme l'a dit mensongèrement, le membre pour Sherbrooke. Cette transaction odieuse des autorités nous a convaincu de suite, de ce que nous devions attendre de l'administration déréglée d'alors. C'est pourquoi j'ai dit au petit nombre d'amis et de bons Canadiens qui m'entouraient, à St. Denis, que si l'on venait m'arrêter selon les formes voulues par la loi, j'étais tout prêt à me livrer, mais que je ne consentirais jamais à me laisser enlever de force et charger de fers et de cordes.

L'hon. membre pour Sherbrooke dit faux, lorsqu'il affirme qu'il avait été expédié des *warrants* pour mon appréhension et celle de plusieurs autres personnes. Les troubles se dirigèrent sur St. Denis, et la première sommation que l'on fit nous faire, fut un boulet qui tua trois de mes amis. C'est alors, seulement, que je don-

nai ordre de faire feu, et nous nous défendîmes de notre mieux, persuadés, que nous étions, que l'ennemi en voulait à notre vie. J'ai dit à mes amis, au commencement de la bataille, que je ne désirais forcer personne à me défendre; mais que ceux qui resteraient avec moi, seraient obligés de faire leur devoir, et tout le pays connaît comment ils s'en sont acquittés. Ma conduite, dans cet engagement surtout, m'a valu l'honneur du siège que j'occupe actuellement en cette chambre. Mes généreux constitutions et anciens amis ont dit: "Il ne nous a pas abandonnés, il ne nous a pas trahis; il a droit à toute notre confiance." Le membre pour Sherbrooke, (M. Gagy) prétend que mes propriétés ont été détruites lors du combat. Il n'est pas plus véridique ici qu'ailleurs. Dix jours révolus après le combat, la paroisse de St. Denis et celles qui l'avoisinaient, étaient dans la plus profonde tranquillité; et moi-même, avec un petit nombre d'amis, nous cherchions à laisser le pays, pour trouver à l'étranger ce repos et cette paix qui nous étaient refusés dans notre propre patrie. De ce fait, le commandant des troupes, à sa seconde expédition sur St. Denis, fut assuré par plusieurs des habitants les plus respectables de l'endroit, qui se sont volontairement constitués otages pour preuve de la vérité de leurs assertions; ajoutant que nous n'étions pas en ambuscade, comme paraissait le penser le commandant. Or, M. l'Orateur, c'est lorsque St. Denis était dans la plus profonde paix; sans l'ombre de possibilité que le trouble fût renouvelé; et sans le moindre prétexte, on a mis la torche en feu à mes maisons et autres bâties, et on a détruit des biens au montant de £22,000, dont près de £11,000 appartenaient à d'autres personnes, parmi lesquelles étaient plusieurs Tories, qui savaient tous que j'avais les moyens de les payer. La balance, £12,000 était le fruit de trente années d'épargnes et d'industrie assez heureuse. C'est ainsi que l'on a détruit, avec une barbarie sans exemple, les dons de Dieu à l'homme.

En obéissance à la réquisition de sir Charles Metcalfe, j'ai présenté un tableau de mes pertes, et de celles de mes créanciers. Et qu'il soit notoire que l'on a tenté, à mon retour à ce pays, de m'empêcher d'entrer de nouveau dans la vie publique, et surtout de faire opposition à l'administration de sir Charles Metcalfe, en me demandant à entendre que dix mille louis seraient le prix de mon silence. J'ai repoussé avec indignation, les propositions qu'on me faisait alors, disant que je ne voulais pas vendre ainsi mes sentiments et mes principes.

Je restant de mes jours sur le sol de ma naissance, et je suis arrivé en cette ville avec fierté et la dignité d'un homme qui n'avait pas honte de sa conduite passée. J'étais dénué de tout, assez avancé en âge, et ayant une forte famille à élever, mais, je possédais l'énergie d'un homme qui désire vivre par son travail; vivre indépendant, et sans secours ni charités d'autrui. Je vivais bien, et j'étais estimé, sur la terre, où je fus accueilli avec tant d'hospitalité et de bienveillance, mais je suis revenu au Canada, parce que j'avais le droit d'y venir, et de jouir de tous les privilèges d'un sujet anglais.

Maintenant, je ferai part à cette honorable chambre d'une lettre que moi et sept de mes amis et compagnons d'exil, avons écrite au lord Dufferin, après plusieurs entrevues avec un monsieur, délégué par lui, pour s'entendre avec nous, car Son Excellence lord Dufferin désirait nous faire éviter des procès qui, si le avait, ne seraient pas équitables,—et qui ne pourraient qu'agiter le pays.

Montréal, Nouvelle-Prison. 18 juin 1838.

MILORD.—Vous êtes venu parmi nous avec le caractère non d'une classe, non d'un ordre, mais avec un caractère public qui vous est propre, un caractère qui vous donne droit à notre confiance, et nous vous la donnons toute entière. Ne vous imaginez pas que nos esprits sont subjugués, parce que nos personnes se trouvent sous le verroux, ou que nous cherchions par d'ineptes compliments, à nous concilier la faveur. Nous ne voudrions pas solliciter, ni ne solliciterons, d'une manière indigne de nous l'intervention de votre clémence à notre égard. Nous appartenons à la patrie, et faisons de bon cœur le sacrifice de tout ce qui nous est personnel sur l'autel de ses libertés.

Nous nous sommes rebelles, milord, mais que cet aveu ne vous étonne pas, nous nous sommes rebelles non contre la personne ou le gouvernement de Sa Majesté, mais contre l'administration vicieuse du gouvernement colonial, et nous en attendons les suites, à nous la peine.

Votre avènement, survenu plutôt, c'est été béni; il le sera encore. Si nos efforts ont été la cause de votre avènement, nous avons réalisé ce que nous désirons, le bonheur de notre pays, et nous ne murmurons pas.

Fussiez vous arrivé plutôt, le mauvais gouvernement eût cessé: la justice aurait triomphé; les lois auraient été administrées avec fidélité et impartialité, les griefs redressés, et nous aurions eu le bonheur de voir un gouvernement jouissant tout à la fois de la confiance et de l'affection de tous.

Nous finies des remontrances, on s'en moqua. La presse nous abreuva d'insultes et de colomnies; l'averse était épuisée; on nous poussa au désespoir et nous nous trouvâmes avec l'alternative ou de montrer que nous manquions de cœur pour repousser l'injure ou de nous soumettre comme peuple, à l'esclavage, à la dégradation et à l'opprobre. Nous primes les armes, non pas pour attaquer les autres, mais bien pour nous défendre nous-mêmes. Le gouvernement a-t-il d'abord supprimé ou tenté de supprimer le mal? Non! S'il n'encouragea pas, il toléra au moins la tentative. Nous ne dirons pas nous ne penserons pas même, dans quel but il en fut ainsi. Le pays devient excité, le peuple malheureux est prêt à tout faire.

Le comté de Gosford, par sa proclamation, invita à rentrer dans leurs foyers ceux des citoyens qui avaient fui. Les magis-